

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 813

20 avril 2010

### SOMMAIRE

421 S.A. ....	39007	MW Maritime Charters S.A. ....	38978
Adriel S.à r.l. ....	39016	New Stream AG ....	39006
Alcogro S.A. ....	39011	Nucleus Gestion S.à r.l. ....	39017
Alsina S.à r.l. ....	39016	Olive Properties S.A. ....	39019
Alterio S.à r.l. ....	39015	Orion International Investments (OII) S.A. .....	39006
Aubiac S.A. ....	39014	Pan European Finance Framework AAB S.à r.l. ....	39005
Bagi International S.A. ....	38978	PEF CEI Holdco S.à r.l. ....	39004
BEN & Co CHARTERING S.A. ....	38978	Pennington S.à r.l. ....	39005
Bios S.A. ....	39016	Printronix Luxembourg S.à r.l. ....	39002
B & R Luxembourg S.A. ....	39004	P.W.L. Participations S.A. ....	39020
Centrum Weiterstadt S.A. ....	38980	PWL Participations S.à r.l. ....	39020
Centrum Weiterstadt S.à r.l. ....	38980	Sauster S.à r.l. ....	39004
Errevi S.A. ....	39009	SCG SDL Co-Invest S.à r.l. ....	39002
ETOILE GARAGE DU SUD MICHEL BRA- QUET & Cie ....	39000	SDL Investments I S.à r.l. ....	39001
Falene S.à r.l. ....	39015	Seema II S.à r.l. ....	39011
Frida Investments S.à r.l. ....	39011	SH Group International Equity Holdings, S.à r.l. ....	39001
Glenmoore S.à r.l. ....	39010	Shine Luxembourg Limited S.à r.l. ....	39012
Globus Investment S.A. ....	38979	Socofi Spf S.A. ....	39000
Golden Tulip MENA S.à r.l. ....	39010	SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l. ....	38999
Grabory S.à r.l. ....	39009	SOF International Hotel Holdings S.à r.l. .....	38992
Humboldt Multi Invest GP S.à r.l. ....	38992	Solidas 3 S.A. ....	39015
Immo-Wallux S.C.I. ....	39007	Southwark Investment, S.à r.l. ....	39004
Jewel Investments S.A. ....	39009	Stadtpark 1.0 S.C.S. ....	39024
Linane S.à r.l. ....	39008	Star SDL Holdings S.à r.l. ....	39003
Locationlux S.A. ....	39003	Star SDL Investment Co S.à r.l. ....	39003
Madiroad S.à r.l. ....	39008	Starwood Energy POD Holdings S.à r.l. ..	39003
Medispace S.à r.l. ....	39008	Starwood Energy POD Investments S.à r.l. .....	39002
ML Poivre Real Estate 1 ....	39018	Starwood GT Holdings S.à r.l. ....	39002
ML Poivre Real Estate 2 ....	39010	UBS (Lux) Strategy Sicav ....	38978
ML Poivre Real Estate 3 ....	39006	Vedalo Holding S.A. ....	39019
ML Poivre Real Estate 4 ....	39005		
ML Poivre Real Estate GP ....	39019		
Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A. ....	38978		
MU Limited S.à r.l. ....	39007		

**Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2008, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038109/11.

(100037447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS (Lux) Strategy Sicav*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Michaela Imwinkelried

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2010038084/13.

(100037089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**MW Maritime Charters S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 84.668.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038080/10.

(100036943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**BEN & Co CHARTERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 72.582.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038081/10.

(100036939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Bagi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 138.040.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038122/10.

(100037568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Globus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.459.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Charles HATAMI, gérant de fonds d'investissement, né à Téhéran (Iran) le 21 septembre 1977, demeurant à F-75015 Paris, 18 rue Gaston de Caillavet,

ici représenté par Vincent LA MENDOLA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 3 novembre 2009, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

que la société "GLOBUS INVESTMENT S.A.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.459, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 14 février 2006;

que le capital social de la société anonyme "GLOBUS INVESTMENT S.A." s'élève actuellement à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,00) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,00) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

que Monsieur Charles HATAMI, prénommé, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de procéder à la dissolution et la liquidation de la société anonyme "GLOBUS INVESTMENT S.A.", celle-ci ayant cessé toute activité;

que Monsieur Charles HATAMI, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et de liquidateur de la société anonyme "GLOBUS INVESTMENT S.A.", déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,
- que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société, vis-à-vis des tiers, ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

de sorte que la liquidation de la société anonyme "GLOBUS INVESTMENT S.A." est à considérer comme faite et clôturée;

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HATAMI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 janvier 2010. Relation: MER / 2010 / 201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 19 février 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010038321/50.

(100037459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Centrum Weiterstadt S.A., Société Anonyme,  
(anc. Centrum Weiterstadt S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.251.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Centrum Weiterstadt S. à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-1417 Luxembourg, at 4, rue Dicks, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 129.251, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on June 19, 2007, published in the Mémorial C, number 1678 of August 8, 2007 and whose articles of association ("Articles") have not been amended since.

The meeting is presided over by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman requests the notary to enact that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The proxies of the represented shareholders, after having been signed *in varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the attendance list, 1,000 (one thousand), representing the entire issued and paid up share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

(i) Increase of the share capital of the company by an amount of EUR 6,000 (six thousand euro) so as to bring it from its current amount of EUR 25,000 (twenty five thousand euro) to EUR 31,000 (thirty one thousand euro) by the issuance of 240 (two hundred and forty) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five) each.

(ii) Change of the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - s.à r.l.) into a public company limited by shares ("société anonyme" - S.A.).

(iii) Complete restatement of the Articles in order to adapt them to the new form of the company.

(iv) Resignation and discharge to the managers of the former S.à r.l.

(v) Appointment of the members of the board of directors; the statutory auditor and members of the supervisory board of the S.A.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the company by an amount of EUR 6,000 (six thousand euro) so as to bring it from its current amount of EUR 25,000 (twenty five thousand euro) to EUR 31,000 (thirty one thousand euro) by the issuance of 240 (two hundred and forty) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five) each (the "New Shares").

The New Shares have been subscribed by Centrum Development S.à r.l., having its registered offices in L-1417 Luxembourg, at 4, rue Dicks, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 105.723 here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy. The New Shares have been entirely paid in by cash, evidence whereof has been given to the undersigned notary.

As a result, the share capital of the company is now set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) represented by 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares having a par value of EUR 25 (twenty five) each.

*Second resolution*

The general meeting decides to change the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - s.à r.l.) into a public company limited by shares ("société anonyme" - S.A.).

In accordance with Articles 31-1 and 26-1 of the law dated August 10, 1915 concerning commercial companies, such change of form has been supervised by Grant Thornton Lux Audit S.A., an independent auditor (Réviseur d'entreprises) and its report dated February 15, 2010 concludes as follows: "Based on the work performed as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Company is not at least equal to the subscribed capital of the Company after the described share capital Increase".

This report will remain here annexed, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to restate the Articles in order to adapt them to the new form of the company to read as follows:

### **Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There exists a Luxembourg public company limited by shares ("Société Anonyme") under the name CENTRUM WEITERSTADT S.A. which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended as well as by these present Articles of Incorporation.

**Art. 2. Registered Office.** The company shall have its registered office in the City of Luxembourg.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company within the boundaries of the municipality of the company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, military, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may in particular, directly or indirectly, acquire, transfer, administer, exploit or manage real estate or real estate rights of whatever kind in whatever country or location.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its own obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or part of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

It may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The company is formed for an unlimited period.

### **Chapter II. Capital**

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is settled at EUR 31,000 (thirty one thousand euro), divided into 1,240 (one thousand two hundred and forty) registered shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each. Each share entitles its holder to one vote.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.** The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Shares.** The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in Article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by Luxembourg law.

### Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

**Art. 8. Board of Directors.** The company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors. The Chairman of the Board of Directors will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the other members of the Board of Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all the members of the Board of Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice.

No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the Board of Directors shall require a simple majority. In case of equal votes, the Chairman of the meeting carries the decision.

The members of the Board of Directors may cast their votes by written resolutions. They may cast their votes by letter, facsimile or e-mail, the two last ones to be confirmed by letter.

Any member of the Board of Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Board of Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Board of Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the members of the Board of Directors having participated in the deliberations. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two directors.

**Art. 10. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Notwithstanding the above, the decisions defined in Article 19 shall be submitted to the Supervisory Board.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the company to one or more persons, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The Board of Directors is also authorized to appoint a person, either member of the Board of Directors or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the company.

**Art. 12. Representation of the company.** Towards third parties, the company is in all circumstances represented by any two members of the Board of Directors acting jointly or by the delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

**Art. 13. Supervision.** The company is supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes), shareholders or not, who are appointed, suspended and dismissed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

#### Chapter IV. Board of Supervisory Directors

**Art. 14.** The company shall have a board of supervisory directors (the "Supervisory Board") consisting of at least two (2) persons.

**Art. 15.** Members of the Supervisory Board are appointed, suspended and dismissed by the general meeting of shareholders, which sets their term of office and their remuneration.

**Art. 16.** The Supervisory Board shall meet as often as it may deem necessary with respect to the performance of its duties. The Supervisory Board shall furthermore meet every so often as upon being called thereto by the Board of Directors of the Company.

Meetings of the Supervisory Board are called by written notice to each of the members of the Supervisory Board at least three days prior to the meeting, unless for reasons of urgency, the Supervisory Board should meet immediately in which case an oral notice will be deemed sufficient.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. In the event the Supervisory Board is composed of an even number of members only and a dead-lock situation occurs, the resolution causing the dead-lock situation shall be submitted to the general meeting of shareholders, which shall resolve upon the matter by simple majority.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing when expressing its approval in writing, by e-mail, facsimile, or any other similar means of communication in writing, provided that resolutions are passed unanimously. Resolutions may be passed in various counterparts, all of which shall be deemed an original, but only all of them taken together will form evidence of the passing of any resolution.

**Art. 17.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by all of the members of the Supervisory Board.

**Art. 18.** The Supervisory Board supervises the affairs and the management of the Company in the broadest manner possible.

**Art. 19.** The following resolutions of the Board of Directors are subject to the approval of the Supervisory Board:

- (a) adoption of annual and long-term action plans for the Company;
- (b) acquisition and disposal by the Company of any long-term investments according to its Purpose defined in Article 3 hereof, especially in real estate activity;
- (c) creation or liquidation of Company Subsidiaries or Company branches and other organizational units within its structure;
- (d) issuing of any financial guarantees over EUR 1,000,000 (one million euro) or pledging of any assets of the Company representing a value of more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro).

#### Chapter V. Annual General meeting of the shareholders - Other General Meetings

**Art. 20. Powers of the general meeting of shareholders (the "General Meeting").** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company.

Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 21. Place and Date of the Annual General Meeting.** The Annual General Meeting is held every year on the third Tuesday of the month of June at 3.00 p.m. at the registered office of the company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors exceptional circumstances so require.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 22. Other General Meetings.** Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meeting, unless otherwise provided herein.

The Board of Directors or, as the case may be the statutory auditors may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be sent by registered mail and addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Memorial C) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial C) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder does not participate in the vote or abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the bondholders, if any.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Management Board.

### Chapter VI. Business year, Distribution of profits

**Art. 24. Business Year.** The business year of the company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 25. Distribution of Profits.** Every year at least five per cent (5%) of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting determines the appropriation and distribution of net profits. In particular, the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

### Chapter VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators.

### Chapter VIII. General provision

**Art. 27. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law dated August 10,1915 concerning commercial companies and amendments thereto.

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides to approve the resignation of the managers of the S.a r.l. and to give them full discharge until today for the performance of their mandate.

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolves to set the number of the members of the Board of Directors of the public company limited by shares (S.A.) at three (3); the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) at one (1) and the number of supervisory directors at four (4):

#### *Are appointed as directors:*

- Mr Ivo Hemelraad, company director, residing professionally in L-1417 Luxembourg at 4, rue Dicks;
- Ms Johanna Dirkje van Oort, company director, residing professionally in L-1417 Luxembourg at 4, rue Dicks;
- Mr Frank Walenta, company director, residing professionally in in L-1417 Luxembourg at 4, rue Dicks,

#### *Is appointed statutory auditor:*

- Kohnen & Associés S.à r.l., having its registered offices in L.1930 Luxembourg at 62, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 114.190.

#### *Are appointed as members of the Supervisory Board:*

- Mr Didier Levèque, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honore; and
- Mme Odile Muracciolle, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honore;
- Mme Virginie Grin, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honore;
- Mme Nathalie Boissonnas, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honore.

The mandate of the persons so appointed shall, unless terminated earlier, expire at the end of the annual ordinary General Meeting to be held in 2013.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the Law of August 10,1915 concerning commercial companies and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred euro (€ 3,900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch sur Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text**

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de février, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Centrum Weiterstadt S.à r.l., ayant son siège social au L-1417 Luxembourg, à 4, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.251, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin, 2007, publié au Mémorial C, numéro 1678 du 8 août, 2007 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

(i) Augmentation de capital de la société à concurrence de EUR 6.000 (six mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) par émission de 240 (deux cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominales de EUR 25,- chacune.

(ii) Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

(iii) Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société.

(iv) Démission et décharge aux gérants de l'ancienne société à responsabilité limitée.

(v) Nomination des membres du conseil d'administration; du commissaire aux comptes de la société anonyme et des membres du Conseil de Surveillance de la société anonyme.

(vi) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'augmentation de capital de la société à concurrence de EUR 6.000 (six mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) par émission de 240 (deux cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominales de EUR 25,- chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Les Parts Sociales Nouvelles ont été souscrites par Centrum Development S.à r.l. avec siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, immatriculé au RCS Luxembourg sous le numéro B 105.723 ici représentée par Mme. Sofia Afonso-

Da Chao Conde, préqualifiée en vertu de la prédite procuration. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par apport en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Par conséquent, le capital de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (s.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

Conformément aux articles 31-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Grant Thornton Lux Audit S.A., Réviseur d'Entreprises indépendant et son rapport daté du 15 février 2010 conclut comme suit: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société après l'augmentation de capital décrite ne correspond pas au moins au capital souscrit de la Société".

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte totale des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société pour leur donner la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Centrum Weiterstadt S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de même que par les présents statuts.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Object.** La Société a pour objet la prise de l'acquisitions des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou suivant toute autre façon, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières de participation, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit. Elle peut participer dans la constitution, le développement, l'administration et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et l'administration d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, le pays ou la localisation de ces biens ou droits.

La Société peut emprunter sous toute forme sauf par émission publique. Elle peut émettre, à titre privé seulement, des bons, des obligations, des reconnaissances de dette et toute autre sorte de dette et/ou de valeur mobilière. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou les émissions des bons et obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des suretés en faveur des tiers afin de sauvegarder ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut encore accorder des gages, privilèges, donner en sureté ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses biens.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. Capital

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque action donne à son détenteur droit à un vote.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Nature des actions.** Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront réalisées par déclaration écrite de transfert, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'art. 1690 du Code civil.

La société ne reconnaît qu'une propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action ou coupure d'action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action ou de la coupure. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration, Direction, Surveillance

**Art. 8. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir une secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires. Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. En son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés en bref dans l'avis de convocation.

Avis écrit ne sera pas nécessaire le cas échéant ou tous les membres du Conseil d'Administration sont présent ou représentés pendant et s'ils déclarent être dûment informés et connaître l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique (qui est valide sous les lois luxembourgeoises) ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur ou e-mail, le dernier étant à confirmer par écrit.

Chaque administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) toutes les membres du Conseil d'Administration prenant part à cette réunion peuvent être identifiées; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les unes les autres et peuvent s'en parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) le Conseil d'Administration peut délibérer d'une manière propre et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration pourra en cas d'urgence ou quand circonstances exceptionnelles le demanderont, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions de l'article 19 sont à soumettre au conseil de surveillance.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé de nommer toute personne, membre du Conseil d'Administration ou non, pour agir en matière des affaires spécifiques à chaque niveau de la société.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par deux administrateurs agissant conjoints, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 13. Surveillance.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés, suspendus et démissionnés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) est fixée par l'Assemblée Générale et ne pourra cependant dépasser six années et chaque mandat sera éligible pour renouvellement.

#### Titre IV. Conseil de surveillance

**Art. 14.** La société est supervisée par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé de deux (2) membres au moins.

**Art. 15.** Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, suspendus et renvoyés par l'Assemblée Générale qui fixe la durée du mandat, leur nombre et leur rémunération.

**Art. 16.** Le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il estime nécessaire à l'égard de l'exécution de sa mission. Pour le surplus, le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il sera appelé à le faire par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par écrit adressé à chaque membre au moins trois jours avant la réunion, sauf si, pour des raisons d'urgence, le Conseil de Surveillance devra se réunir immédiatement auquel cas une convocation verbale sera réputée suffisante.

Chaque membre de Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions seront prises par majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion. Au cas où le Conseil de Surveillance est composé des membres au nombre pair et dans une situation de blocage, la résolution provoquant le blocage sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires laquelle décidera par simple majorité.

Le Conseil de Surveillance pourra prendre des résolutions circulaires en exprimant son approbation au moyen d'un écrit, par courrier électronique, télécopie ou par tout autre moyen de communication écrite, pourvu que les décisions seront prises à l'unanimité. Les résolutions pourront être prises en plusieurs parties, chaque partie sera réputée constituer un original, mais le tout ensemble constituera la preuve de la décision intervenue.

**Art. 17.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par tous les membres présents aux séances.

**Art. 18.** Le Conseil de Surveillance surveille les affaires et l'administration de la Société dans une manière la plus large que possible.

**Art. 19.** Les résolutions suivantes du conseil d'administration sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance:

- (a) L'adoption d'un plan d'action annuel et au long terme pour la Société;

(b) L'acquisition et la cession par la Société des investissements à long terme selon son Objet Social tel que défini à l'article 3, notamment dans l'activité immobilière;

(c) La constitution ou la liquidation des filiales ou des succursales de la Société et d'autres unités organisationnelles dans sa structure;

(d) L'émission des garanties financières de plus de EUR 1.000.000 (un million d'euro) ou le nantissement des actifs de la Société représentant une valeur supérieure à EUR 500.000 (cinq cent mille euro).

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale ("l'Assemblée Générale").** L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 21. Endroit et date de l'Assemblée Générale ordinaire.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut prendre place à l'étranger quand il y a des circonstances exceptionnelles, qui, selon le jugement du Conseil d'Administration, le demandent.

Chaque actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) toutes les actionnaires prenant part à cette réunion peuvent être identifiées; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et peuvent s'en parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) l'Assemblée Générale peut délibérer d'une manière propre et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 22. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.

**Art. 23. Notice, Quorum, Convocations, Pouvoirs et Votes.** Les délais et quorum requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social peuvent requérir que un ou plusieurs affaires sont ajoutées à l'ordre du jour. Une requête pour ajouter des affaires additionnelles à l'ordre du jour sont à adresser par lettre recommandée à la société au moins cinq (5) jours avant que l'Assemblée Générale prendra place.

Les convocations pour toute Assemblée Générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Toute action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. Des votes attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire ne participe pas ou s'abstienne seront considérés comme blancs ou nuls et ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (i) le nom, prénom, adresse et la signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exécute ce droit, (iii) l'agenda tel qu'énoncé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point à l'agenda. Afin d'être prise en compte, les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant l'Assemblée Générale concernée.

Avant commencer les délibérations, les actionnaires choisissent parmi eux le président de l'Assemblée Générale. Le président choisit la secrétaire et les actionnaires choisissent le scrutateur. Le président, la secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original, des copies ou extraits pour se présenter à la cour ou d'ailleurs devront être signées par le président du Conseil d'Administration.

#### **Titre VI. Exercice social - Distribution des Bénéfices**

**Art. 24. L'Année Sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 25.** Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de la liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VIII. Dispositions Finales**

**Art. 27. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales."

##### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission des gérants de la société à responsabilité limitée et de leur donner entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

##### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme (S.A.) à trois (3); et celui des commissaires aux comptes à un (1) et le nombre des membres de Conseil de Surveillance à quatre (4).

##### *Sont nommés administrateurs:*

- Mr Ivo Hemelraad, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;
- Ms Johanna Dirkje van Oort, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;
- Mr Frank Walenta, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

##### *Est nommé commissaire aux comptes:*

- Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège au L-1930 Luxembourg, à 62, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B114190.

##### *Sont nommés membres de Conseil de Surveillance:*

- Mr Didier Lévêque, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré; and
- Mme Odile Muracciole, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré;
- Mme Virginie Grin, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré;
- Mme Nathalie Boissonnas, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au Paris VIII, France, à 83 rue du Faubourg St. Honoré.

Leurs mandats prendront fin, entant que pas être terminé antérieur, lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013.

#### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille neuf cents euros (€ 3.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Henryron, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2010. Relation: EAC/2010/2294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010038319/2.

(100037074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

#### **SOF International Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.045.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037297/13.

(100036876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

#### **Humboldt Multi Invest GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.778.

#### STATUTEN

Im Jahre 2010, am 5. März

Vor Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

Stitching Tat Saxoniae, eine Stiftung niederländischen Rechts mit Sitz in Amsterdam, die Niederlande und ihre Gesellschaftssitz in Beursplein 37, 3011 AA Rotterdam, die Niederlande, hier vertreten durch Herrn Ralf Winkelmann und die Gesellschaft Intertrust BV, diese vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter Herrn Maarten Braam und Herrn Hans Brand, als gesetzlichen Vertreter;

hier vertreten durch Herrn Arne Boich, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Stuttgart, Deutschland, und Rotterdam, die Niederlande, am 02. März 2010;

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht die Erschienenene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

**1. Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "Humboldt Multi Invest GP S.à r.l." (die Gesellschaft).

**2. Art. 2. Gesellschaftszweck.**

2.1 Zweck der Gesellschaft ist als Komplementärin (associé gérant commandité) der Humboldt Mutli Invest B S.C.A., S1CAV-FIS, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner derzeit gültigen Fassung, in Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) zu handeln.

2.2 Die Gesellschaft kann hierzu insbesondere:

(a) ihre Geldmittel zur Auflegung, zur Verwaltung, zur Entwicklung und zur Veräußerung ihres Vermögens, wie auch immer sich dies zusammensetzen sollte, nutzen, sowie zum Erwerb, zur Anlage in oder Veräußerung von jeglicher Art von Vermögen, sei es materiell oder immateriell, beweglich oder unbeweglich, und insbesondere zum Erwerb eines Portfolios von Wertpapieren gleich welcher Herkunft und gleich welcher Art sowie zur Beteiligung an der Gründung, dem Erwerb, der Förderung und der Kontrolle einer Gesellschaft.

(b) außer durch Börsengänge, Anleihen jeglicher Art zu machen bzw. Kredite aufzunehmen. Sie ist berechtigt im Wege der Privatplatzierung Anleihen und Schuldverschreibungen und jegliche andere Art von Schuldtiteln in Form von Namenspapieren und die Übertragungsbeschränkungen unterliegen, auszugeben. Die Gesellschaft ist berechtigt, ihren Tochtergesellschaften und verbundenen Unternehmen Kredite, einschließlich solcher bestehend, aus der aus Krediten und/oder aus der Ausstellung von Schuldtiteln stammenden Erlöse, zu gewähren.

(c) Bürgschaften beibringen und Dritten eine Bürgschaft zu gewähren um ihre Verpflichtungen und die Verpflichtungen von Gesellschaften zu erfüllen, an denen die Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt ist, oder von Gesellschaften, die der gleichen Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft und sie darf solchen Gesellschaften jegliche Hilfestellung zukommen lassen, insbesondere zur Unterstützung der Geschäftsführung dieser Gesellschaften und deren Portfolios, finanzielle Unterstützung, Kredite, Vorschüsse und andere Bürgschaften. Sie darf ihr Vermögen teilweise oder ganz verbürgen, übertragen, belasten oder anderweitig Sicherheiten über Teile ihrer oder über alle ihre Vermögenswerte stellen.

2.3 Die Gesellschaft darf ferner sämtliche Maßnahmen treffen, welche zur Erreichung und zur Förderung des Gesellschaftszweck nützlich oder dienlich sind.

**3. Art. 3. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

**4. Art. 4. Sitz der Gesellschaft.**

4.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

4.2 Durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung kann der Sitz der Gesellschaft an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

4.3 Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

**5. Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je hundert Euro (100,- EUR).

**6. Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden.

**7. Art. 7. Gewinnbeteiligung.** Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

**8. Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile.** Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

**9. Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.**

9.1 Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind Anteile des alleinigen Gesellschafters frei übertragbar.

9.2 Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, muss die Übertragung von Anteilen an Dritte durch die Gesellschafterversammlung, die mindestens drei Viertel des einbezahlten Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren, angenommen werden, bzw. im Falle eines Ausscheidens eines Gesellschafters durch drei Viertel der Stimmen der verbleibenden Gesellschafter.

**10. Art. 10. Rückkauf von Anteilen.**

10.1 Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven und Geldmittel verfügt.

10.2 Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung zu den in dem zum Eigenanteilserwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern.

**11. Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott der Gesellschafter.** Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Bankrottes des alleinigen Gesellschafters oder irgendeines Gesellschafters.

#### **12. Art. 12. Geschäftsführung.**

12.1 Die Gesellschaft hat mindestens zwei Geschäftsführer. Die Geschäftsführer bilden einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer werden durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt und ohne Angabe von Gründen abberufen oder ersetzt.

12.2 Die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, soweit sich aus diesem Artikel nichts anderes ergibt.

12.3 Der Geschäftsführerrat ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung dem alleinigen Gesellschafter oder der Generalversammlung vorbehalten sind.

12.4 Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier beliebiger Geschäftsführer vertreten.

12.5 Jeder Geschäftsführer kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Der jeweilige Geschäftsführer, der seine Befugnisse delegiert, legt die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (sofern das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung sowie alle anderen relevanten Bedingungen fest.

12.6 Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur gefasst werden und der Geschäftsführerrat kann nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

12.7 Der Geschäftsführerrat wählt einen Vorsitzenden für jede Sitzung des Geschäftsführerrates. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

12.8 Jede Sitzung muss wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

12.9 Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich erschienen; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern solche ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

12.10 Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege wirksam gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

**13. Art. 13. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

#### **14. Art. 14. Gesellschafterversammlung.**

14.1 Eine jährliche Versammlung der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.2 Andere Versammlungen der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.3 Solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss

ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

**15. Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit.**

15.1 Ein alleiniger Gesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

15.2 Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

15.3 Änderungen der Satzung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Die Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig geändert werden.

**16. Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**17. Art. 17. Jahresabschluss.**

17.1 Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführerrat aufgestellt.

17.2 Jeder Gesellschafter kann am Ort des Gesellschaftssitzes Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**18. Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen.** Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5 %) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo des Nettogewinns kann an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung ausgeschüttet werden. Der Geschäftsführerrat kann beschließen, eine Zwischendividende auszuzahlen.

**19. Art. 19. Auflösung.** Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

**20. Art. 20. Prüfer.** Die Gesellschaft ist berechtigt, soweit gesetzlich zulässig, anstelle eines commissaire aux comptes einen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) zu ernennen.

*Zeichnung und Einzahlung*

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Stichting Tat Saxoniae, wie vorgenannt:

hundertfünfundsiebenzig (125) Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Die Bescheinigung über den Wert der Einlage und die Bestätigung des alleinigen Gesellschafters bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und wird zusammen mit dieser Eintragung eingereicht.

*Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

*Kosten*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bestimmungen des Paragraphen 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt werden und bezeugt dies. Des Weiteren bestätigt der unterzeichnende Notar, dass diese Satzung mit den Bestimmungen des Paragraphen 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmt;

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend euro.

*Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung*

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der oben genannte Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. die Geschäftsleitung hat zwei Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für unbestimmte Zeit ernannt:

- Herr Hans-Bernhard Trinius, geboren am 24. Juli 1966 in Minden/Westfalen, Deutschland, und geschäftsansässig in Humboldtstraße 25, 04105 Leipzig, Deutschland;

- Herr Paul Guillaume, geboren am 10. Februar 1959 in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und geschäftsansässig in 370, route de Longwy, L-1940 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

2. Als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft (réviseur d'entreprises) wird PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, bis zur Generalversammlung in 2011, ernannt. Als Sitz der Gesellschaft wird folgende Adresse bestimmt: 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst und mit einer englischen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des deutschen vom englischen Text der deutsche Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge davon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

**It follows the English translation:**

In the year two thousand and ten, on 5 March

Before, Maître Carlo Wersandt, notary professionally residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Stichting Tat Saxoniae, a foundation established under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, the Netherlands, and its place of business at Beursplein 37, 3011 AA Rotterdam, the Netherlands represented by Mr. Ralf Winkelmann and Intertrust BV, represented by its legal representatives Mr. Maarten Bram and Mr. Hans Brand, as its legal representatives,

here represented by Arne Bolch, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stuttgart, Germany and Rotterdam, the Netherlands on 2 March 2010;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**1. Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Humboldt Multi Invest GP S.à r.l." (the Company).

**2. Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is to act as the general partner (*associé gérant commandité*) of Humboldt Multi Invest B S.C.A., SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (*société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé*) subject to the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act) under the form of a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*).

2.2 The Company may in particular:

(a) use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin or type, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise.

(b) borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

(c) give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.3 The Company is entitled to take any action which may seem necessary or useful in order to achieve or to further the corporate purpose.

**3. Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**4. Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**5. Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by hundred twenty five (125) shares of one hundred euro (EUR 100) each.

**6. Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting.

**7. Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**8. Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a single representative towards the Company.

**9. Art. 9. Transfer of shares.**

9.1 The Company's shares are freely transferable amongst its shareholders and if they are held only by a sole shareholder.

9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company or in case of withdrawal of a shareholder from the Company by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the remaining shareholders.

**10. Art. 10. Redemption of shares.**

10.1 The Company shall have the power to acquire shares of its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders.

**11. Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The Company's existence will be unaffected by the death, the suspension of civil rights, the insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**12. Art. 12. Management.**

12.1 The Company is managed by at least three managers. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the sole shareholder. The sole shareholder may at any time and without cause dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

12.2 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

12.3 All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder or to the meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

12.4 The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers.

12.5 Any manager may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.6 The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

12.7 A chairman of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers appoints the chairman by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

12.8 Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

12.9 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference

call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing (circular resolutions) in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**13. Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**14. Art. 14. General meetings of the shareholder(S).**

14.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

14.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

14.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**15. Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.**

15.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

15.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3 However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote.

**16. Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

**17. Art. 17. Financial statements.**

17.1 Each year as at the 31 December, the Company's balance sheet and the profit and loss statement are established under the responsibility of the board of managers.

17.2 Each shareholder may inspect the balance sheet and the profit and loss statement at the Company's registered office.

**18. Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

**19. Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**20. Art. 20. Auditor.** The Company may appoint an auditor (réviseur d'entreprises) in lieu of a commissaire aux comptes subject to applicable legal provisions.

*Subscription and Payment*

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

Stichting Tat Saxoniae, prenamed:  
hundred twenty five (125) shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The valuation certificate and the confirmation by the sole shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

*Statement and Estimate of costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Hans-Bernhard Trinius, born on 24 July 1966 in Minden/Westfalen, Germany, whose professional address is at Humboldtstraße 25, 04105 Leipzig, Germany;

- Mr. Paul Guillaume, born on 10 February 1959 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose professional address is at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, has been appointed as the external auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2011;

3. the registered office is established at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the German version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Arne Bolch, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 mars 2010. LAC/2010/10379. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie. -

Luxemburg, den 11. März 2010.

Référence de publication: 2010037792/380.

(100036670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.776.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, les associés ont décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de Gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037298/13.

(100036875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Socofi Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.182.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2010*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Thibaut KERRELS, Business Development Manager, demeurant Lindenlaan 67 à B-1640 Sint-Genesius-Rode, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010037299/18.

(100036619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**ETOILE GARAGE DU SUD MICHEL BRAQUET & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 187, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 13.778.

—  
L'an deux mil dix, le dix-huit février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michel BRAQUET, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1954, demeurant à L-2410 Luxembourg, 165, rue de Reckenthal,

agissant en son nom personnel et au nom de sa mère Madame Marie Thérèse PEUSCH, femme au foyer, née à Autelbas (Belgique), le 5 mai 1923, demeurant à L-8024 Strassen, 30A, rue Henri Dunant,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> février 2010.

La procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Monsieur Michel BRAQUET et Madame Marie Thérèse PEUSCH sont les seuls associés de la société en commandite simple "ETOILE GARAGE DU SUD MICHEL BRAQUET & CIE, s.e.c.s.", avec siège social à L-4026 Esch-sur-Alzette, 187, route de Belvaux, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 avril 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 100 du 15 mai 1976, dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 1988, publié par extrait au Mémorial C numéro 113 du 28 avril 1988, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1089 du 30 novembre 2001, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1615 du 21 août 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.778.

II.- Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 496.000.-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de deux cent quarante-huit euros (EUR 248.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartiennent aux associés comme suit:

1.- Monsieur Michel BRAQUET, préqualifié, seize parts sociales . . . . .	16
2.- Madame Marie Thérèse PEUSCH, préqualifiée, mille neuf cent quatre-vingt-quatre parts sociales . . . . .	1.984
Total: deux mille parts sociales . . . . .	2.000

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et ont à l'unanimité des voix décidé d'élargir l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'exploitation d'un garage, l'achat et la vente d'automobiles, de machines à moteur, d'accessoires et de pièces détachées s'y rapportant, les représentations desdites machines, autos et accessoires.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts."

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-) sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Michel BRAQUET, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 février 2010. Relation: LAC/2010/7752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010037387/64.

(100036721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

#### **SH Group International Equity Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.374.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037301/13.

(100036874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

#### **SDL Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 192.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.059.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037302/13.

(100036890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**SCG SDL Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.498.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, les associés ont décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de Gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037303/13.

(100036873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Printronix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 908.960,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.464.

Suite au changement d'adresse de notre actionnaire Printronix Luxembourg (International) Sàrl, il convient d'enregistrer l'adresse suivante:

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Printronix Luxembourg Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010037382/15.

(100036241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Starwood GT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.029.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037305/13.

(100036882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Starwood Energy POD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 22.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.376.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037306/13.

(100036881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Starwood Energy POD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 22.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.375.

—  
Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037307/13.

(100036880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Locationlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.209.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 février 2010*

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 9 février 2010 que:

- Madame Ariane VIGNERON, née le 15.10.1977 à Vielsalm, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2015

Certifié sincère et conforme

J. BELLONY / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010037385/15.

(100036244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Star SDL Investment Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.817.

—  
Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037308/13.

(100036894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Star SDL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.854.

—  
Par résolution signée en date du 9 mars 2010, les associés ont décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037309/13.

(100036879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Southwark Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.460.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 2 mars 2010, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Sababba Capital S.A. ....	500
TOTAL .....	500

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2010037311/18.

(100036411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**B & R Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.333.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037457/10.

(100036496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Sauster S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.751.525,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.507.

—  
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037312/17.

(100036569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**PEF CEI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.947.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037314/13.

(100036181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**ML Poivre Real Estate 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.478.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

*Gérants de catégorie B:*

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 4

Gérald Welvaert

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2010037368/24.

(100036510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Pan European Finance Framework AAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.613.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037317/13.

(100036182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Pennington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.031.646,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.727.

EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037316/17.

(100036568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**ML Poivre Real Estate 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.479.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

*Gérants de catégorie B:*

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 3

Gérald Welvaert

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2010037369/24.

(100036500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Orion International Investments (OII) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.358.

Monsieur Norbert Schmitz a démissionné de son mandat d'administrateur le 10 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010037318/11.

(100036896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**New Stream AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.847.

Die Aktionäre der Gesellschaft haben in der am 9. März 2010 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zur Kenntnisnahme des Rücktritts von Herrn Atanas Borissov ZAFIROV von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 9. März 2010:

2. Bestellung von Herrn Roman FAIZOV, Geschäftsmann, geboren am 18. Juni 1983 in Genf (Schweiz), wohnhaft in 20, route des Miguettes, CH-1073 Savigny, Vaud (Suisse), als neues Verwaltungsratsmitglied mit Mandatsdauer bis zur nächsten Ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2013, welche in Verbindung mit der Jahresbilanz für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2012 endet, steht, gehalten wird.

Für Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, den 12. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010037319/17.

(100036854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**MU Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.277.

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 25 janvier 2010 que MERU HOLDING LTD, avec siège social à Jersey, a cédé 250 parts sociales de la Société à Mme. Kerstin Pegert née le 2 mai 1940, à Solna, résidente à Karlavägen 11, 114 24 Stockholm, Suède.

Par conséquent Mme. Kerstin Pegert détient toutes les parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010037321/16.

(100036859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**421 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.812.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010037626/10.

(100036167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Immo-Wallux S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1918 Luxembourg, 37A, rue de Laroche.

R.C.S. Luxembourg E 3.909.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts reçu pardevant le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2010, numéro 22329, enregistré à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 2010, relation: EAC/2010/1076 que le capital de la société "IMMO-WALUX SCI", se trouve réparti de la manière suivante:

1.- Monsieur Philippe Théophile STEINER, .....	40 parts
2. Monsieur Henri STEINER, .....	40 parts
3. Monsieur Mathieu STEINER, .....	10 parts
4. Monsieur Philippe STEINER, .....	10 parts
Total. ....	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mars 2010.

*Pour le notaire Aloyse BIEL*

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2010037360/20.

(100036345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Medispace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.672.100,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.065.

—  
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037323/17.

(100036567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Madiroad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 861.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.161.

—  
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037324/17.

(100036781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 5.970.205,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.296.

—  
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037325/17.

(100036565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Jewel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 100.268.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 mars 2010*

Est nommé administrateur son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010037328/14.

(100036260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Errevi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 128.808.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 juillet 2008*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037364/23.

(100036338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Grabory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 9.535.960,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.756.

—  
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037330/17.

(100036564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Golden Tulip MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.050.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037331/13.

(100036889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**ML Poivre Real Estate 2, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

*Gérants de catégorie B:*

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 2

Gérald Welvaert

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2010037371/24.

(100036495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Glenmoore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 10.019.300,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.723.

**EXTRAIT**

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037332/17.

(100036529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Frida Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.735.

## EXTRAIT

En date du 8 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Toldra Pedro Salvador Puevo en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010037333/14.

(100036760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Seema II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: NOK 8.000.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.977.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 18 février 2010, a décidé de nommer FREY Andrew, résidant professionnellement au 1133, Park Avenue, Apt 16W, NY10128 New York, USA, et EZERSKY Peter résidant professionnellement au 765, Park Avenue, Apt 8B, NY10021 New York, USA comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée et a également décidé d'accepter les démissions avec effet immédiat de:

- HOLMES Gordon résidant professionnellement à 24, Sloane Court East, GB-SW4TG Londres et,
- BERTISCH Michael, résidant professionnellement à 1 Pine LN, USA - 10580-2715 Rye NY.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 18 février 2010, composé comme suit:

- FREY Andrew
- EZERSKY Peter
- STEICHEN Alain
- CAHUZAC Christophe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Seema S.à r.l.*

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2010037405/23.

(100036314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Alcogro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 96.922.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour ALCOGRO S.A.*

Tilly KLEIN

Référence de publication: 2010037720/12.

(100036531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Shine Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 79.281.671,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.463.

In the year two thousand and ten, on the fifth of March.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Shine Limited, a private limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered address in Primrose Studios, 109 Regents Park Road, London, NW1 8UR, the United Kingdom and registered with the UK Companies House under number 04001973,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 3<sup>rd</sup>, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing company, the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Shine Luxembourg Limited S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered seat at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register Section B under number 151463, incorporated pursuant to a deed of the public notary, Maitre Henri Beck, dated February 17<sup>th</sup>, 2010, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital to the extent of seventy-nine million, two hundred and thirty-one thousand, six hundred and seventy-one Pounds Sterling (GBP 79,231,671.-), to raise it from its present amount of fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-) to seventy-nine million, two hundred and eighty-one thousand, six hundred and seventy-one Pounds Sterling (GBP 79,281,671.-), by creation and issue of seventy-nine million, two hundred and thirty-one thousand, six hundred and seventy-one (79,231,671) new shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Shine Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the seventy-nine million, two hundred and thirty-one thousand, six hundred and seventy-one (79,231,671) new issued shares and have them fully paid up in the amount of seventy-nine million, two hundred and thirty-one thousand, six hundred and seventy-one Pounds Sterling (GBP 79,231,671.-), by contribution in kind consisting of the assignment of that certain, unquestionable and undisputed receivables in the aggregate amount of seventy-nine million, two hundred and thirty-one thousand, six hundred and seventy-one Pounds Sterling (GBP 79,231,671.-) (hereafter referred to as the "Contribution"), owed to the appearing company by Shine US Holdings Inc., a company incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, the United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State's Division of Corporations under number 4475001 (hereinafter referred to as "Shine US") and by Metronome Film & Television AB, a company incorporated and governed by the laws of Sweden, having its registered address at Box 27837 115 93 Stockholm, Sweden, and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556779-8151 (hereinafter referred to as "Shine Sweden"), and resulting from declarations of Shine US and Shine Sweden respectively as issuers of the receivables, and from declarations of the appearing company as holder of the receivables, all dated March 3<sup>rd</sup>, 2010.

The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

Shine Limited, declared that:

- It is the sole owner of the Contribution which is subject to an existing security in favor of JPMorgan Chase, N.A., a U.S. national banking association, as administrative agent, acting for itself and for and on behalf of the Sterling Agent, the Issuing Bank and the Lenders (as such terms are defined in the credit agreement) under a certain credit and guaranty agreement dated February 13<sup>th</sup>, 2008 as amended and restated in its entirety by way of an amended and restated credit and guaranty agreement dated April 28<sup>th</sup>, 2009 (as amended, restated, modified, renewed or extended from time to time);

- The assignment and transfer of the Contribution is effective today without qualification; and

- All further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and assignment and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above share capital increase, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at seventy-nine million, two hundred and eighty-one thousand, six hundred and seventy-one Pounds Sterling (GBP 79,281,671.-) represented by seventy-nine million, two hundred and eighty-one thousand, six hundred and seventy-one (79,281,671) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing company, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Shine Limited, une société privée à responsabilité limitée constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, et ayant son siège social à Primrose Studios, 109 Regents Park Road, Londres, NW1 8UR, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 04001973,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 mars, 2010, sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante, son mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Shine Luxembourg Limited S.à r.l." (ci-après la "Société"), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 151.463, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Beck, en date du 17 février 2010, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Livres Sterling (50.000,- GBP) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix-neuf millions, deux cent trente et un mille, six cent soixante et onze Livres Sterling (79.231.671,- GBP), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Livres Sterling (50.000,- GBP) à soixante-dix-neuf millions, deux cent quatre-vingt-un mille, six cent soixante et onze Livres Sterling (79.281.671,- GBP), par la création et l'émission de soixante-dix-neuf millions, deux cent trente et un mille, six cent soixante et onze (79.231.671) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, toutes ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Shine Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à toutes les soixante-dix-neuf millions, deux cent trente et un mille, six cent soixante et onze (79.231.671) nouvelles parts sociales émises et les libérer intégralement pour un montant de soixante-dix-neuf millions, deux cent trente et un mille, six cent soixante et onze Livres Sterling (79.231.671,- GBP), par apport en nature consistant en la cession de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de soixante-dix-neuf millions, deux cent trente et un mille, six cent soixante et onze Livres Sterling (79.231.671,- GBP) (ci-après l'"Apport"), dues à la comparante par Shine US Holdings Inc., une société constituée et gouvernée par les lois de l'Etat de Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat du bureau de l'Etat de Delaware sous le numéro 4475001 (ci-après "Shine US") et par Metronome Film & Television AB, une société constituée et gouvernée par les lois de Suède, et ayant son siège social au Box 27837 115 93 Stockholm, Suède, et enregistrée auprès du Bureau d'Enregistrement des Sociétés suédois sous le numéro 556779-8151 (ci-après "Shine Suède"), et résultant des déclarations de Shine US et Shine Suède respectivement en tant qu'émettrices

desdites créances, ainsi que des déclarations de la comparante, en tant que détentrice desdites créances, toutes datées du 3 mars 2010.

Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Shine Limited, a déclaré que:

- Elle est la seule propriétaire de l'Apport qui est sujet à une sûreté existante en faveur de JPMorgan Chase, N.A., une association bancaire nationale américaine, en tant qu'agent administratif, agissant en son propre nom, et pour le compte et au nom du "Sterling Agent", de l'"Issuing Bank" et des "Lenders" (tels que ces termes sont définis dans le credit agreement) en vertu d'un contrat de crédit et de garantie daté du 13 février 2008, tel que modifié et reformulé dans son entièreté par un contrat de crédit et de garantie modifié et reformulé daté du 28 avril 2009 (tel qu'amendé, reformulé, modifié, renouvelé ou étendu à tout moment);

- Le transfert et la cession de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et

- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs du lieu de l'Apport, aux fins d'effectuer et de formaliser le transfert et la cession de l'Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à l'augmentation du capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf millions, deux cent quatre-vingt-un mille, six cent soixante et onze Livres Sterling (79.281.671,- GBP) représenté par soixante-dix-neuf millions, deux cent quatre-vingt-un mille, six cent soixante et onze (79.281.671) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 mars 2010. Relation: ECH/2010/321. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2010.

H. BECK.

Référence de publication: 2010038299/150.

(100037242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

### **Aubiac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.032.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 23 février 2010*

#### *1<sup>ère</sup> Résolution:*

L'Actionnaire Unique accepte la démission avec effet au 22 décembre 2008 de H.R.T. Révision S.A. de son poste de Commissaire de la société.

#### *2<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de nommer à la fonction de Commissaire, en remplacement du Commissaire démissionnaire, avec effet au 22 décembre 2008, la société TAX CONSULT, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

L'Actionnaire Unique ratifie le fait que, dès lors, TAX CONSULT exercera sa fonction dès le premier exercice social de la société clôturant au 31 décembre 2008.

Pour AUBIAC S.A.  
FIDALUX S.A.  
Le domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2010037377/21.

(100036352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Falene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.828.432,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.750.

—  
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037334/17.

(100036528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Alterio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 147.827.

—  
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037355/17.

(100036521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Solidas 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.619.

—  
*Auszug aus der Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 15.01.2010*

Herr Friedrich Carl Janssen tritt mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied zurück. Es wird kein Nachfolger ernannt.

Pour Solidas 3 S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037392/12.

(100036270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.287.641,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.287.

—  
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.
- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037356/17.

(100036520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Adriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 147.826.

—  
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.
- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037358/17.

(100036519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Bios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 3.055.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2010*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU, de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de coopter Monsieur Alain MAASSEN, demeurant au 4, Haaptstroos, L-9835 Hoscheid-Dickt, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

*2<sup>ème</sup> Résolution:*

Monsieur Pierre GALAND est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assurera cette fonction jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BIOS S.A.

Josette BLAKE / Pierre GALAND

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010037376/21.

(100036364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Nucleus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.177.

L'an deux mil dix, le neuf février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

Nucleus Euro-Advisers S.C.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.743,

représentée par son associé commandité la société NUCLEUS MANAGEMENT SA, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.101, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Vincent J.Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20 rue d'Amsterdam,

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «Nucleus Gestion S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1597 du 28 juin 2008,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 707 du 1<sup>er</sup> avril 2009,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.177,

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune.

- Que la comparante, telle que représentée, est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "Nucleus Gestion S.à r.l.", préqualifiée, en vertu d'une (1) cession de parts sous seing privé datée de Groombridge, le 29 décembre 2009, non encore enregistrée, aux termes de laquelle Monsieur Peter Goebel, administrateur de société, demeurant à Leyswood House, Groombridge Tunbridge Wells, TN3 9PH, Grande Bretagne, a cédé ses trois cent cinq parts sociales de la Société à la comparante préqualifiée,

de laquelle cession de parts, copie conforme, après avoir été paraphée "ne varietur", par la comparante, telle que représentée, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte,

- Qu'en conséquence de ladite cession de parts, les six cent vingt-cinq (625) parts sociales du capital social de la Société, intégralement libérées, sont souscrites en totalité par Nucleus Euro-Advisers S.C.A, la comparante préqualifiée.

Préalablement à l'assemblée générale extraordinaire ci-après, Monsieur Peter Goebel, administrateur de société, demeurant à Leyswood House, Groombridge Tunbridge Wells, TN3 9PH, Grande Bretagne,

ici représenté par Monsieur Serge Goldberg, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Groombridge le 8 février 2010,

laquelle prédite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles,

agissant en sa qualité de gérant unique de la société Nucleus Gestion S.à r.l., déclare accepter la susdite cession au nom de la Société, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Le gérant unique, par son mandataire, a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite la comparante, telle que représentée, seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Nucleus Gestion S.à r.l." se réunissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (€ 20.-) chacune, entièrement libérées, toutes souscrites

par l'associée unique la société "Nucleus Euro-Advisers S.C.A.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.743».

*Deuxième résolution*

L'associée unique accepte la démission du gérant Peter GOEBEL, préqualifié et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'associée unique nomme en son remplacement gérant unique pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2014, Monsieur Vincent J. DERUDDER, administrateur de sociétés, né à Clichy la Garenne (France), le 23 février 1948, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.250.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Derudder, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME Délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 22 février 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010037394/74.

(100036504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**ML Poivre Real Estate 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.481.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

*Gérants de catégorie B:*

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 1

Gérald Welvaert

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2010037372/24.

(100036457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Vedalo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 11.478.

—  
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 9 mars 2010

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Romain THILLENS, de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, et le mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Christophe BLONDEAU jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société H.R.T. Révision S.A., sise au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Pour VEDALO HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010037379/20.

(100036267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Olive Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.780.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037926/10.

(100037500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**ML Poivre Real Estate GP, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.476.

—  
Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

*Gérants de catégorie B:*

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate GP

Gérald Welvaert

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2010037374/24.

(100036432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**P.W.L. Participations S.A., Société Anonyme,  
(anc. PWL Participations S.à r.l.).**

Siège social: L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 39.377.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des associés de la société à responsabilité limitée "PWL Participations S.à r.l.", ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39377, constituée originellement sous la forme juridique d'une société anonyme holding dénommée "P.W.L HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 276 du 25 juin 1992,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 7 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 15 septembre 1995, et

- en date du 4 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 17 février 1996, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, la transformation en une société de participation financière pleinement imposable, (SOPARFI), ainsi que le changement de la dénomination sociale en "P.W.L PARTICIPATIONS S.A.",

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange:

- en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 708 du 1<sup>er</sup> octobre 1998, contenant notamment l'adoption par la Société de sa forme juridique et dénomination sociale actuelles.

- en date du 26 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861 du 27 novembre 1998, et

- en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 26 février 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la Société en une société anonyme, sans changement de sa personnalité juridique, sur la base du rapport du réviseur d'entreprises sur la situation active et passive de la Société, conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915; le capital et les réserves demeurent intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée;

2. Changement de dénomination sociale de la Société en "P.W.L. Participations S.A.";

3. Conversion du capital social de la Société de huit-cent soixante-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-onze mille francs luxembourgeois (879.891.000,- LUF) en vingt et un millions huit cent onze mille neuf cent vingt-huit euros et quatorze cents (21.811.928,14 EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt dix neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR);

4. Echange des 879.891 (huit cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales existantes d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1 000,- LUF) chacune contre 879.891 (huit cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit neuf cent trente-cinq cents (24,78935,- EUR);

5. Suppression de la valeur nominale des 879.891 actions représentatives du capital social;

6. Refonte des statuts de la Société sous sa forme nouvelle, qui auront dorénavant la teneur suivante;

**Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "P.W.L. Participations S.A." (la "Société").

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, avances ou garanties.

La Société pourra exercer une activité commerciale et tenir un établissement ouvert au public. La Société pourra également participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut également exercer toute transaction immobilière, tel qu'achat, vente, développement et gestion d'immeubles.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-un millions huit cent onze mille neuf cent vingt-huit euros et quatorze cents (21.811.928,14 EUR) représenté par huit cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (879.891) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle.

Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée "associé unique". La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 25 mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

7. Décharge pleine et entière au gérant de la Société, Monsieur Eric PICOUX pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

8. Nomination du Conseil d'Administration de la Société, qui sera composé des trois administrateurs suivants:

- Monsieur Jacques LINDECKER, administrateur de sociétés, né à Masevaux (France) le 28 juillet 1965, demeurant à F-68290 Kirchberg, 45, rue Hohbuhl;

- Monsieur Eric PICOUX, administrateur de sociétés, né à Mulhouse (France) le 29 août 1979, demeurant à L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs,

- Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, né à Villerupt (France), le 20 avril 1971, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014.

9. Nomination de Monsieur Patrice BRAND, administrateur de sociétés, né à Thann (France), le 21 juillet 1950, demeurant à F-68500 Berrwiller, 2, Kirchfeld, en qualité de commissaire de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014;

10. Nomination exceptionnelle par la présente assemblée générale des actionnaires de la Société, en lieu et place du Conseil d'Administration, de Monsieur Eric PICOUX, préqualifié, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué, avec le pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

11. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme et constate que:

- par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

- la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique;

- le capital et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

#### *Rapport d'évaluation*

La transformation de la Société se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 30 novembre 2009, telle qu'elle est reprise dans le rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises indépendant "INTERAUDIT", avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, dûment représentée par Monsieur Edward KOSTKA, conformément aux stipulations des articles 26-1 (1) et 31-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la transformation de P.W.L Participations, Société à Responsabilité Limitée en Société Anonyme et sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair des actions à émettre en contrepartie.

Nous portons votre attention sur le fait que les avoirs de la société sont principalement constitués de participations et de créances sur des entreprises liées. Le gérant estime et a confirmé que des corrections de valeur ne sont pas nécessaires sur certaines positions de ces postes.

Compte tenu de la situation économique générale, l'évolution des participations non cotées et des créances pourrait comporter une incertitude quant à la valeur réellement réalisable au vue des marchés à ce jour.

Ce rapport a été émis uniquement dans le cadre de la transformation de la personnalité juridique de la Société à Responsabilité Limitée en Société Anonyme suivant les articles 26-1 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Luxembourg, le 12 février 2010"

Un exemplaire de la situation active et passive de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide:

- de changer la dénomination sociale en "P.W.L. Participations S.A.",

- de modifier le capital souscrit de la Société comme indiqué dans les points 3), 4) et 5) de l'ordre du jour, de sorte à ce que le capital social de vingt-un millions huit cent onze mille neuf cent vingt-huit euros et quatorze cents (21.811.928,14 EUR) sera dorénavant représenté par huit cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (879.891) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées; et

- de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes;
- d'adopter pour les statuts la teneur comme indiquée dans l'ordre du jour sous le point 6).

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric PICOUX de leur fonction de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois (3) et nomme Messieurs Jacques LINDECKER, Monsieur Eric PICOUX et Jean-Philippe MERSY, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs de la Société, leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Patrice BRAND, préqualifié, en qualité de commissaire de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014;

*Sixième résolution*

Exceptionnellement Monsieur Eric PICOUX, préqualifié, est nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué, avec le pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière, par l'Assemblée, en lieu et place du Conseil d'Administration.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à trois mille neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SINESI - M ERSY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2010. Relation GRE/2010/761. Reçu soixante quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010039231/251.

(100038886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

---

**Stadtpark 1.0 S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.208.

Les comptes annuels de la société Stadtpark 1.0 S.C.S. au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 mars 2010.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2010038028/12.

(100036959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---